

## Le professeur G. Van Hamel

(1842-1917)

« Voici maintenant le sujet de notre joie qui, bien que la dernière, n'est pas la moindre. » Tel fut l'appel, par lequel mon inoubliable père termina son discours inaugural, comme professeur de droit pénal, en septembre 1880. « Étudiants d'Amsterdam, leur dit-il, vous êtes des privilégiés en comparaison de vos condisciples dans d'autres cités. Ici, en effet, vous vivez dans un milieu social d'une activité intense et celle-ci doit vous stimuler à un travail infatigable. Outre l'enthousiasme pour la science, l'exaltation de l'art vous sera facile à goûter. Ici vous trouverez sans peine de saines récréations. Et vous aurez aussi, dans cette grande ville, les plaisirs de sociétés qui sont le parfum de la vie d'étudiant. Je réclame votre compagnie pour apprendre à vous connaître. Je ne vous demande qu'une chose, c'est une entière consécration à votre étude. Puissé-je arriver par une voie naturelle à gagner votre sympathie, qui, si je l'obtiens, sera la joie de mon professorat. »

Par une voie naturelle, en fait pendant les trente années de son labeur inlassable, un tel maître a conquis dans les cœurs de ses auditeurs présents et passés, une place telle qu'elle a été accordée à très peu de professeurs. Et cette place il ne l'a pas seulement gagnée dans le cœur de la jeunesse académique; nous en avons reçu ces jours derniers des preuves de tous côtés de gens notables et de gens simples. Et c'est à juste titre que le professeur Quack a écrit dans ses *Souvenirs* que Van Hamel s'était fait aimer d'une façon très particulière de quiconque l'approchait.

Qu'il en ait été aimé et qu'il demeure aimé dans sa propre famille, ce n'est pas à moi de le dire; mais d'autre part il me semble qu'il n'appartient pas à un autre qu'à son fils d'écrire dans cette Revue une esquisse de ce que Gérard Van Hamel fut comme jurisconsulte, comme homme politique et comme citoyen dans sa vie publique. Or je trouve dans l'œuvre entière et la pensée scientifique du défunt le fondement de la même qualité qu'il avait dans sa vie de famille. En jetant un coup d'œil d'ensemble sur toute une vie, on y peut découvrir la force directrice qui l'a dominée tout entière. Chez mon père, elle consistait en ce don : *Voir, avant tout, le plus beau et le meilleur dans les choses et les hommes.* C'est cette force qui a été le ressort de son œuvre de juriste en droit pénal.

C'est elle aussi qui a fixé sa place dans son œuvre politique et qui caractérise la tendance, en droit public, qu'il a défendue dans son pays. C'est cette heureuse faculté, qui le portait à s'appeler lui-même « un enfant né sous une heureuse étoile », à être prévenant et serviable envers tout homme et qui haussait le savant jusqu'au degré d'une autorité esthétique, amateur de musique et d'art dramatique, qui lui inspirait pour la cité d'Amsterdam un sincère et affectueux dévouement et lui faisait, il y a peu de jours, donner à son petit-fils ce conseil : *Sois intelligent, mais surtout sois bon.*

On a nommé cette école l'École moderne de droit pénal, quoique à son origine elle soit aussi ancienne qu'il y a eu des psychologues et des philanthropes enclins aux questions de droit pénal. Ces problèmes ne tourmenteront jamais ceux qui se contentent de les traiter sur le papier. L'école moderne s'est élevée contre la science scolastique du droit pénal, contre l'application des peines souvent irréflechies et manquant leur but, dont la justice sera contestée dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est dans cet esprit que mon père a suivi la nouvelle tendance.

Il préconisait, sur les traces des anthropologistes italiens, l'étude de l'homme criminel (1), afin de l'amener à s'améliorer; sur la trace des spécialistes d'Angleterre et d'Amérique, il recommandait l'étude des prisons et des moyens de correction, afin d'agir pour le mieux sur les délinquants. Enfin, sur les traces de tout le mouvement social, il avait adopté l'idée que beaucoup de méfaits sont causés par des défauts dans l'organisation sociale, en sorte qu'on pouvait les prévenir par des réformes. C'est de ce point de vue qu'on doit comprendre le programme du Congrès international de droit pénal, réuni en 1888 par mon père, de concert avec MM. Prins (de Bruxelles) et Frantz von Liszt (de Berlin).

On sait qu'il fut le premier dans notre pays, à propager ces principes avec enthousiasme. Le grand nombre d'institutions nées de cette réforme, le jugement conditionnel, la loi pour la protection de l'enfance avec les maisons d'éducation et de correction, l'amélioration bien réglée du régime des prisons, la mise en liberté conditionnelle, le reclassement des libérés, tout cela dérive de la même pensée : qu'il y a en tout homme quelque germe de bien et qu'il vaut la peine pour tout homme dévoyé d'essayer de le redresser. Il se sentait aussi porté à cette réforme par son goût intime pour le bien.

Il ne nous est guère possible, à nous qui occupons aujourd'hui la

(1) V. Lombroso.

même chaire, de partager le zèle ardent, avec lequel ces champions de la réforme pénale menèrent, depuis 1880, la campagne contre le conservatisme, l'esprit doctrinaire et l'ignorance de la nature humaine, des défenseurs de l'ancien système pénal. A l'heure qu'il est les principales positions sont conquises, nous n'avons plus qu'à poursuivre l'œuvre sur les points où il est nécessaire de la compléter et l'appliquer dans la pratique. Mais ici, aussi, il s'agit de réaliser le principe de la confiance en la personne humaine. Cela rend très lourdes les exigences imposées au criminaliste, en tant qu'éducateur, juge moraliste et guide social. Il en est de même pour les magistrats, directeurs de prisons et philanthropes.

L'école moderne n'eût jamais pu en venir au point où elle est, sans l'appel vibrant au sentiment du devoir, à la sagacité, à la bonne volonté de plusieurs, et les résultats obtenus ont causé à mon père une satisfaction qu'il ne dissimulait pas. Comme criminaliste, il a toujours eu une foi vive en la possibilité et la valeur du bien et c'est cette même faculté qui a déterminé sa pensée politique.

Depuis le jour où il prit rang parmi les champions du libéralisme progressif, jusqu'à ce qu'il fût élu député à la Chambre (1909), libéralisme a signifié pour lui synthèse du progrès et de la réforme et rapprochement entre les extrêmes. Lui-même il se tint à l'aile advenue de l'union libérale, il croyait à la bonne foi des partis adverses, à la possibilité de s'entendre, au besoin de trouver un trait-d'union à l'harmonie.

Cette aspiration à l'harmonie faisait de mon père un amateur insatiable de musique, des œuvres de Bach, de Beethoven. Il nous a dit souvent que le chant final de la IX<sup>e</sup> symphonie produisait en lui la plus puissante des émotions. C'est l'harmonie qu'il poursuivait dans la vie politique. Cette tendance se manifestait non seulement en principe, par sa douce attitude vis-à-vis des partis ecclésiastiques et des socialistes, mais encore dans les circonstances pratiques, par exemple dans l'affaire Treub (janvier 1916).

Plusieurs ont vu, en tout cela, un idéalisme excessif, qui ne tenait pas assez compte de la critique de la réalité, mais il ne faut pas croire que ce fût inconscient. Pour nous nous y voyons plutôt le geste d'un homme convaincu que la première condition pour servir une noble cause, c'est d'y croire et pour combattre ce qui est laid, c'est de le mépriser. En effet je n'ai vu chez personne comme chez notre bien-aimé défunt, un dégoût aussi insurmontable pour ce qui est grossier, imparfait. Il en éprouvait un malaise nerveux et, dans ces dernières années, le caractère inconcevable et injustifié de la passion

de la guerre lui causait une aversion physique. Ainsi, du sein de notre deuil, nous considérons cette belle vie, animée par une force constante, noble et généreuse, qui nous a laissé un modèle de bonté et d'harmonie inoubliable.

J.-A. VAN HAMEL.

*(Traduit par Gaston Bonel Maury.)*